

ENSEIGNER LA MUSIQUE

**AVEC COMPÉTENCE ARTISTIQUE
ET PÉDAGOGIQUE**

**LIGNES DIRECTRICES
PROFIL PROFESSIONNEL**

PROFESSEUR(E) D'INSTRUMENT OU DE CHANT



Photo: Hansjörg Walter

ENSEIGNER LA MUSIQUE – AVEC COMPÉTENCE ARTISTIQUE ET PÉDAGOGIQUE

LES PROFESSEURS D'INSTRUMENT OU DE CHANT

- Ils se passionnent pour la musique, l'enseignement et la pratique musicale en tant que personnalités artistiques indépendantes.
 - Ils ont suivi une formation artistique et pédagogique approfondie et connaissent des genres et des styles musicaux variés.
 - Ils entretiennent, approfondissent et élargissent leurs capacités et connaissances durant toute leur vie.
 - Ils accompagnent leurs élèves et les aident à trouver leur propre voie vers la musique.
 - Ils enseignent à toute personne, indépendamment de son âge, de ses origines et de son statut social.
 - Ils connaissent différentes formes d'enseignement et les utilisent avec souplesse.
 - Ils disposent d'une culture générale actuelle étendue qu'ils mettent à profit pour l'enseignement.
 - Ils contrôlent en permanence leur enseignement et son contenu artistique.
 - Ils respectent des principes éthiques excluant toute forme d'abus et de transgression.
 - Ils assument à travers leur activité une mission culturelle et éducative.
-

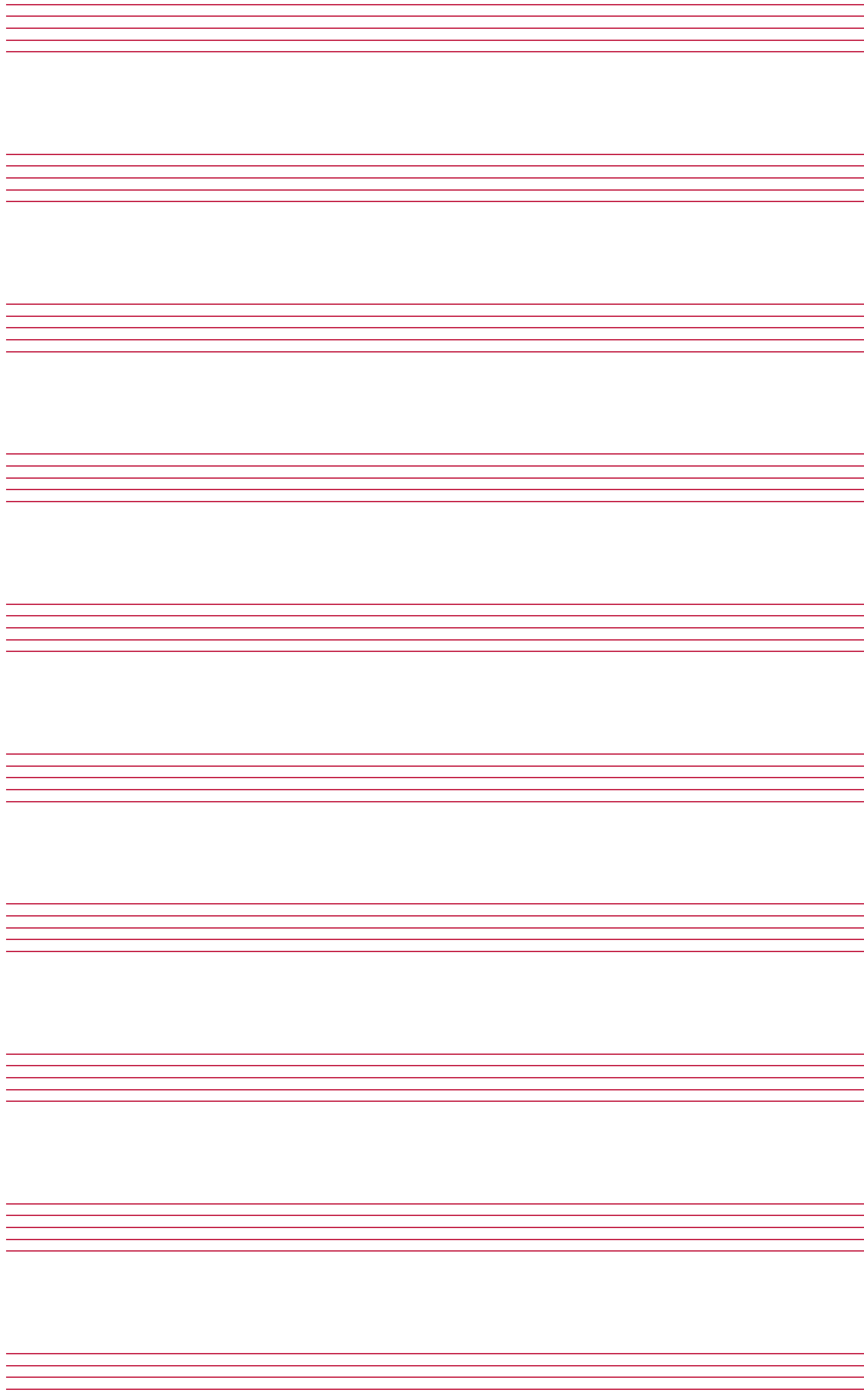




ENSEIGNER LA MUSIQUE – AVEC COMPÉTENCE ARTISTIQUE ET PÉDAGOGIQUE

LES PROFESSEURS D'INSTRUMENT OU DE CHANT

- Ils se passionnent pour la musique, l'enseignement et la pratique musicale en tant que personnalités artistiques indépendantes.
 - Ils ont suivi une formation artistique et pédagogique approfondie et connaissent des genres et des styles musicaux variés.
 - Ils entretiennent, approfondissent et élargissent leurs capacités et connaissances durant toute leur vie.
 - Ils accompagnent leurs élèves et les aident à trouver leur propre voie vers la musique.
 - Ils enseignent à toute personne, indépendamment de son âge, de ses origines et de son statut social.
 - Ils connaissent différentes formes d'enseignement et les utilisent avec souplesse.
 - Ils disposent d'une culture générale actuelle étendue qu'ils mettent à profit pour l'enseignement.
 - Ils contrôlent en permanence leur enseignement et son contenu artistique.
 - Ils respectent des principes éthiques excluant toute forme d'abus et de transgression.
 - Ils assument à travers leur activité une mission culturelle et éducative.
-



SOMMAIRE

Introduction	4 / 5
Pourquoi des lignes directrices et un profil professionnel? Enseigner la musique Deux professions Un titre professionnel Une mission	
1 Profil	
1.1 DES MUSICIENNES ET DES MUSIENS	6
• La musique est toute leur vie • Ce sont eux-mêmes des musiciens • Durant toute leur vie • Ils sont ouverts à de nombreuses formes de musique	
1.2 DES SPÉCIALISTES DE L'ENSEIGNEMENT	7 / 8
• Ils savent comment enseigner la musique • Une culture étendue • Respect et motivation • Communication et conseil • Critiques envers leur propre enseignement	
1.3 DES PERSONNALITÉS	9
• Maturité artistique, pédagogique et humaine • Assumer des responsabilités	
2 Enseigner	
2.1 SOUS DIFFÉRENTES FORMES	10 / 11
• Différents types d'enseignement • Seul • En groupes • Dans des ensembles • L'importance des manifestations musicales • Une forme d'apprentissage sensible	
2.2 PLANIFIÉ ET ORGANISÉ – INDIVIDUEL ET SPONTANÉ	12
• Planifier pour laisser de la place à l'imprévu • Des objectifs définis individuellement	
2.3 ENSEIGNER LA MUSIQUE, ET PLUS ENCORE	13 / 14
• Enseigner la musique, ce n'est pas seulement enseigner un instrument ou le chant • S'exercer • L'enseignement musical fait partie intégrante de notre éducation • L'enseignement musical fait partie intégrante de notre culture	
3 Situation professionnelle	
UNE COMPOSANTE DE NOTRE MONDE DU TRAVAIL	15 / 16
• Une situation dynamique • Enseignement musical dans des institutions • Professeurs de musique indépendants • L'enseignement musical, un facteur économique	

POURQUOI DES LIGNES DIRECTRICES ET UN PROFIL PROFESSIONNEL?

• CES LIGNES DIRECTRICES ET CE PROFIL PROFESSIONNEL S'ADRESSENT

- à tous les professeurs de musique¹ qui enseignent un instrument ou le chant,
- à toutes les institutions qui proposent un enseignement musical à des amateurs, et
- à toutes les instances politiques, culturelles et économiques ayant sous leur responsabilité la musique et l'enseignement musical.

Les lignes directrices et le profil professionnel établissent les bases pour le maintien et l'amélioration future de la qualité de l'enseignement musical en Suisse. Ils décrivent volontairement des conditions idéales, afin de ne prendre que le meilleur comme critère de référence; car la qualité de l'éducation et l'identité d'un pays dépendent aussi du rapport que celui-ci entretient avec la musique.

Les lignes directrices et le profil professionnel ont été élaborés sur mandat de l'Association suisse des écoles de musique. Ils ont fait l'objet d'une consultation élargie, de manière telle que les professeurs, les écoles de musique et autres écoles et les responsables politiques disposent de principes directeurs clairs et fondés. Toutes les personnes oeuvrant dans ces domaines sont invitées à collaborer à leur concrétisation.

Enfin, les lignes directrices et le profil professionnel apportent des éléments concrets pour étayer le débat public sur l'importance de la musique dans la politique culturelle et éducative. Enseigner la musique est une profession dont beaucoup se font une vague idée, mais que peu connaissent précisément.

ENSEIGNER LA MUSIQUE DANS LE SENS DE CE PROFIL SIGNIFIE : EN TANT QU'ENSEIGNANT PROFESSIONNEL, INITIER D'AUTRES PERSONNES À UNE PRATIQUE MUSICALE AUTHENTIQUE.

• ENSEIGNER LA MUSIQUE

La personne qui étudie la musique apprend à chanter ou à jouer d'un instrument et à découvrir les bases musicales dans le but de pouvoir la pratiquer de façon autonome.

• DES ENSEIGNANTS PROFESSIONNELS

L'enseignant professionnel a achevé une formation supérieure artistique et pédagogique et travaille dans ces deux domaines.

• D'AUTRES PERSONNES

Toute personne, indépendamment de son âge, de ses origines et de son statut social, peut suivre un enseignement musical.

• UNE PRATIQUE MUSICALE AUTHENTIQUE

La pratique musicale implique une approche approfondie de la musique. Celle-ci sollicite l'être humain dans sa totalité, avec son corps, son intellect, ses sens et sa sensibilité. Les études musicales sont un moyen de découvrir, de développer et d'exprimer sa propre personnalité dans cette globalité musicale.

¹ La désignation de «professeur» ou d'«enseignant» s'applique par analogie aux deux genres.

DEUX PROFESSIONS

La métier de professeur de musique est une double profession qui exige non seulement des connaissances musicales approfondies, mais aussi des compétences pédagogiques. Celles-ci sont indépendantes de la musique, bien qu'elles s'y réfèrent. Les professeurs acquièrent ainsi une double formation dans une haute école: celle de musicienne ou musicien d'une part, celle de pédagogue d'autre part.

UN TITRE PROFESSIONNEL

On entend par professeur d'instrument ou de chant les professeurs de musique qui dispensent un enseignement instrumental ou vocal, contrairement à la musique à l'école et à la pédagogie musicale élémentaire. En Suisse, ce titre repose sur le diplôme d'une haute école de musique reconnu conformément au «Règlement concernant la reconnaissance des diplômes cantonaux des hautes écoles spécialisées du 10 juin 1999» édicté par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique. Le titre qui y figure est celui de «musicien HEM – musicienne HEM – enseignement musical instrumental et vocal»; il devra être redéfini conformément à la nouvelle structure d'études de bachelor / master qui est en voie d'être introduite.

Le diplôme est reconnu au plan suisse et correspond aux directives générales en vigueur dans les pays de l'UE. Cependant, au sein de l'UE, les diplômes académiques de Suisse ne sont reconnus actuellement que par l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie.

UNE MISSION

L'enseignement musical tel qu'il est présenté dans ce profil répond aux besoins musicaux spécifiques de l'être humain. Il le sensibilise à la musique et lui donne une éducation culturelle. Il se justifie par le droit à l'éducation et à l'épanouissement culturel, complète et approfondit la formation musicale générale dispensée par l'école obligatoire, et fait partie intégrante d'autres formations professionnelles.

1.1 DES MUSICIENNES ET MUSICIENS

• LA MUSIQUE EST TOUTE LEUR VIE

Les professeurs de musique s'enthousiasment pour la musique, la pratique musicale et l'enseignement – c'est une condition essentielle pour exercer cette profession.

L'enthousiasme est communicatif, et celui ou celle qui apprend avec enthousiasme se montre attentif, motivé, totalement concentré sur sa tâche. C'est nécessaire pour travailler la voix ou un instru-

ment avec régularité et persévérance. Le professeur comme l'élève transmettent aussi cet enthousiasme à leur entourage, à leur public.

• CE SONT EUX-MÊMES DES MUSICIENS

Les professeurs de musique sont des personnalités artistiques autonomes. Ils ont travaillé un répertoire représentatif de leur instrument ou de leur voix qu'ils ont partiellement exécuté en concert, et connaissent bien la théorie musicale.

La plupart des musiciennes et musiciens s'intéressent à la musique et à leur instrument depuis leur enfance ou leur adolescence. Les professeurs de musique acquièrent leurs compétences professionnelles auprès d'une haute école de musique, où ils doivent satisfaire à des exigences intellectuelles et physiques élevées. A travers l'instrument principal, le deuxième instrument, le chant, la musique de chambre et les diverses branches de

théorie musicale et de pédagogie, ils sont amenés à étudier des sujets de plus en plus nombreux et diversifiés, allant de la musique d'époques révolues aux divers styles contemporains, avec les techniques de jeu et les pratiques d'exécution correspondantes. A cela viennent s'ajouter des matières comme l'histoire générale de la musique, la psychologie ou des aspects de gestion.

• DURANT TOUTE LEUR VIE

Les études ne permettent pas d'acquérir une fois pour toute l'ensemble des qualités requises pour enseigner et jouer avec succès. Les professeurs de musique doivent entretenir et élargir leurs propres capacités et connaissances durant toute leur vie.

Ce qui implique un apprentissage permanent dans le cadre de l'enseignement musical:

- travailler sans cesse son propre instrument et développer ses capacités;
- se tenir au courant des dernières évolutions dans le domaine de la pédagogie;
- élargir ses connaissances musicales: développer le savoir acquis durant les études, en l'étendant notamment à des domaines qui n'ont pas été traités ou qui doivent être actualisés, comme les évolutions récentes de la musique contemporaine ou

ethnique, la pratique d'exécution historiquement fondée, le jazz et les musiques actuelles, les nouveaux médias, la production électronique de sons, etc.;

- approfondir ses connaissances dans des domaines apparentés: avec l'expérience, on éprouve de plus en plus le besoin de développer ses connaissances dans des domaines tels que la psychologie, l'anatomie, le travail corporel, les techniques de relaxation, ou encore les aspects thérapeutiques et leur délimitation avec l'enseignement musical.

• ILS SONT OUVERTS À DE NOMBREUSES FORMES DE MUSIQUE

Les professeurs ne se limitent pas à un seul type de musique, leurs connaissances englobent des genres et styles musicaux variés. Ils savent aussi choisir la musique la mieux adaptée aux circonstances.

Pour pouvoir prendre au sérieux ses élèves et leurs goûts musicaux (surtout des adolescents), le professeur doit manifester une ouverture critique, crédible et solidement étayée à l'égard d'autres cultures et styles musicaux. Cette ouverture encouragera les élèves à découvrir de leur côté d'autres musiques qui ne leur sont pas familières.

Les professeurs de musique connaissent les diverses facettes de la vie musicale, l'expression, la gestique, le langage et les modes d'exécution propres aux genres musicaux les plus divers. Ils sont ainsi capables d'organiser et d'accompagner de façon appropriée des activités aussi diverses que concerts, encadrement musical de manifestations, musique à l'église, concours, etc.

1.2 DES SPÉCIALISTES DE L'ENSEIGNEMENT

• ILS SAVENT COMMENT ENSEIGNER LA MUSIQUE

Les professeurs de musique ont suivi une formation artistique et pédagogique approfondie et disposent ainsi de tous les outils nécessaires pour enseigner la musique. Beaucoup savent jouer d'un ou de plusieurs instruments complémentaires à des fins pédagogiques.

Qu'ils soient petits ou grands, d'ici ou d'ailleurs, doués ou des «cas difficiles», seuls ou en groupe: le professeur de musique sait adapter son enseignement aux besoins de chaque élève. Il ne se repose pas sur ses compétences pédagogiques, méthodologiques et didactiques, mais se tient au courant des dernières nouveautés: il lit des revues spécialisées, suit des cours de formation continue, teste de nouveaux outils pédagogiques, et discute avec ses collègues.

Les instruments complémentaires les plus souvent utilisés pour l'enseignement sont le piano ou des instruments à clavier apparentés, comme le clavecin ou le synthétiseur. En règle générale, ils ont été étudiés comme second instrument à la haute école, et les professeurs s'en servent pour accompagner leurs élèves ou pour illustrer des aspects harmoniques ou formels.

• UNE CULTURE ÉTENDUE

La musique touche à tous les domaines de la vie. Aussi les professeurs doivent-ils posséder une vaste culture générale et la rafraîchir régulièrement pour pouvoir établir des liens et les intégrer dans l'enseignement.

La musique est liée au langage et aux mathématiques, elle intéresse la sociologie et la recherche sur le cerveau, elle est une composante des identités nationales et globales. Toutes ces corrélations et bien d'autres encore peuvent être mises à profit de l'enseignement si le professeur dispose d'une formation et de centres d'intérêts

suffisamment élargis. Par ailleurs, les contenus musicaux, les techniques instrumentales ou vocales ne sont que partiellement explicables par des mots. Il faut pouvoir faire appel à des comparaisons, des images ou des exemples tirés d'une vaste expérience et d'un horizon culturel étendu.

• RESPECT ET MOTIVATION

L'enseignement musical est ouvert à tous, et chaque personne a des besoins spécifiques. Les professeurs de musique respectent ces attentes et s'efforcent de les comprendre afin d'aider chaque élève à trouver sa propre voie, ses propres motivations et son autonomie dans la musique.

Les professeurs de musique savent qu'ils ont affaire à des personnalités très différentes et s'efforcent de découvrir ce que chacune et chacun apporte de spécifique sur le plan musical et extra-musical. Ils évaluent de façon précise les forces et les faiblesses de leurs élèves, et gardent une vue d'ensemble sur leur façon d'être, leur évolution et leur rythme de travail individuel.

L'objectif de l'enseignement est de développer l'autonomie, l'assurance et la motivation des élèves dans tout ce qui relève de la musique et de la pratique musicale.

DES SPÉCIALISTES DE L'ENSEIGNEMENT

• COMMUNICATION ET CONSEIL

Les professeurs de musique sont conscients de l'importance de la communication. Ils l'utilisent dans le cadre de l'enseignement et, plus généralement, pour toutes les questions touchant à la musique. Ils conseillent les élèves dans les divers aspects de la pratique musicale.

Une communication efficace, qu'elle soit verbale ou non verbale, favorise le processus d'apprentissage et améliore les résultats. Cela commence par l'analyse des capacités des futurs élèves et se poursuit au cours de l'enseignement, lorsqu'il s'agit de montrer et d'évaluer les performances, les évolutions et les progrès. Les professeurs de musique sont capables de transcrire leur évaluation sous forme de notes quand celles-ci sont requises par l'école publique.

Si les élèves sont des enfants ou des adolescents, les professeurs discutent régulièrement avec des personnes de référence de leurs familles. L'enseigne-

ment est d'autant plus efficace que ces dernières sont étroitement associées, car le contexte familial a une influence sur la motivation et la persévérance.

Les professeurs de musique conseillent leurs élèves pour la location et l'achat des instruments et des accessoires adéquats. Ils se tiennent informés des évolutions du marché et connaissent les facteurs d'instruments de leur région.

Un sens inné de la transmission des connaissances musicales et une attitude ouverte et communicative sont à la base des relations publiques et contribuent à sensibiliser à la musique.

• CRITIQUES ENVERS LEUR PROPRE ENSEIGNEMENT

Les professeurs de musique contrôlent régulièrement l'enseignement et son contenu artistique. Ils connaissent leurs propres capacités et leurs limites.

Réaliser des objectifs de haute qualité demande non seulement des compétences artistiques, pédagogiques et sociales, mais aussi une bonne capacité de réflexion, beaucoup de motivation, de la personnalité et de l'autorité; en musique, l'enseignement va de l'encouragement créatif à l'enseignement d'une œuvre. Tout cela est parfois difficile à évaluer quantitativement, mais il existe des indicateurs, comme les réactions d'élèves et de

parents, le nombre d'inscriptions et de départs, la qualité de manifestations, les activités de formation continue.

Les (auto)évaluations régulières et institutionnalisées permettent d'apprécier le travail des professeurs de musique, d'en reconnaître la qualité et de l'améliorer individuellement. Les visites réciproques de cours peuvent aussi être utiles à cette fin.

1.3 DES PERSONNALITÉS

• MATURITÉ ARTISTIQUE, PÉDAGOGIQUE ET HUMAINE

L'efficacité et le succès pédagogiques dépendent dans une large mesure de la personnalité du professeur, de sa sincérité, de son idéalisme, de sa créativité, de sa faculté de jugement et de sa compréhension.

La maturité d'un professeur de musique se manifeste par sa créativité artistique et son plaisir de jouer, par sa capacité de porter un jugement différencié sur des situations d'enseignement et des processus d'apprentissage, et enfin par un comportement responsable.

Si un professeur de musique observe chez lui des signes d'épuisement émotionnel, psychique et physique (burnout), il prend ces symptômes au sérieux et cherche de l'aide.

• ASSUMER DES RESPONSABILITÉS

Les professeurs s'engagent en faveur de la musique, de leurs élèves, de leur entourage pédagogique. Ils sont sensibles aux questions de politique professionnelle et de l'éducation.

Les professeurs de musique veillent à préserver la personnalité de leurs élèves tout comme la leur, et cela tant au niveau physique que psychique. Chanter ou jouer d'un instrument sollicite une multitude d'enchaînements de mouvements complexes de même que la respiration. Pour prévenir le surmenage ou l'apparition de troubles fonctionnels, ils abordent ces processus avec précaution.

Les professeurs de musique sont attentifs aux évolutions de leur profession et de la politique de l'éducation. Ils s'organisent en associations et contribuent ainsi à créer au sein de la société une communauté d'intérêts solide en faveur de l'éducation musicale.

2.1 SOUS DIFFÉRENTES FORMES

• DIFFÉRENTS TYPES D'ENSEIGNEMENT

Apprendre un instrument ou le chant est un processus aussi intensif que personnel. Suivant les besoins, les professeurs de musique pratiquent l'enseignement individuel, en groupe ou dans le cadre d'ensembles.

Les professeurs de musique choisissent différentes formes d'enseignement en fonction des besoins liés au contenu et aux élèves. Outre l'enseignement individuel conventionnel, la pédagogie est de plus en plus souvent orientée sur le travail en groupe, sur l'apprentissage par l'expérience et sur des projets.

Les enseignements individuels, en groupe ou dans le cadre d'ensembles se complètent mutuellement dans un rapport dynamique. Ils sont utilisés de façon flexible et sont régulièrement contrôlés.

• SEUL

L'enseignement individuel met l'accent sur le processus d'apprentissage individuel. Aucune autre forme d'enseignement ne permet une approche pédagogique aussi personnalisée.

L'enseignement individuel est la forme la plus utilisée pour l'enseignement instrumental et vocal; il implique un partenariat d'apprentissage et de découverte entre le professeur et l'élève. Son déroulement n'est pas d'emblée prévisible, et les options pédagogiques choisies de même que le rythme d'apprentissage doivent être régulièrement

réévalués, parfois même pendant un cours. L'enseignement individuel permet précisément d'adopter ce genre d'approche différenciée de l'élève – ainsi que de ses parents et de son entourage s'il s'agit d'un enfant ou d'un adolescent. La qualité et le succès de l'enseignement en dépendent.

• EN GROUPES

Apprendre en petit groupe signifie apprendre en commun et les uns des autres. Les élèves peuvent d'emblée faire de la musique d'ensemble et faire l'expérience de la comparaison directe avec d'autres élèves.

La durée des leçons en groupe est nettement plus longue que celle des leçons individuelles, ce qui permet d'exercer les contenus pédagogiques de façon plus approfondie, d'introduire de nouvelles étapes d'apprentissage sous une forme ludique, et d'apprendre à jouer ensemble. Les formes d'apprentissage interactif entre les élèves favorisent l'étude autonome. L'enseignement de groupe contribue à surmonter les inhibitions, tout en offrant aux élèves des possibilités de se tenir en

retrait. Il peut en outre motiver les participants en l'absence d'un autre environnement musical.

Le travail en groupe fonde les bases d'un développement individuel; si des étapes d'apprentissage nécessitent un travail spécifique pour des raisons liées à l'instrument ou au développement de l'élève, celui-ci se fera principalement par l'enseignement individuel.

• DANS DES ENSEMBLES

Dans un ensemble, les élèves font valoir leurs aptitudes à travers l'étude en commun d'une œuvre. Cet enseignement s'appuie aussi sur des exigences qui ont été définies et expliquées.

Jouer ou chanter dans un ensemble, un «band», un chœur ou un orchestre requiert des aptitudes spécifiques. Ce type d'enseignement permet aux élèves de vivre de nouvelles expériences: se sentir partie intégrante d'un tout musical, conduire et suivre, s'écouter mutuellement, coor-

donner les mouvements, l'expression, le phrasé, le rythme, éprouver et assumer sa propre fonction dans le déroulement musical, maîtriser les productions en public, composer avec les forces et les faiblesses des autres, bref: vivre l'esprit de groupe.

• L'IMPORTANCE DES MANIFESTATIONS MUSICALES

Les concerts et autres manifestations musicales donnent un but précis à l'enseignement et représentent une source de motivation supplémentaire. La planification, la préparation et la réalisation de ces projets prennent beaucoup de temps et nécessitent un travail intensif ainsi que de la disponibilité, cela souvent en soirée, les week-ends ou les jours fériés. Ce travail doit être pris en considération dans la charge d'enseignement du professeur.

Se produire ensemble en public représente l'aboutissement de l'enseignement musical. Non seulement les concerts publics offrent aux élèves une forte considération sociale, mais ils leur permettent aussi et dès la préparation de découvrir la musique dans ses aspects communautaires: travailler ensemble dans un groupe, y trouver sa place, se faire des amis et former une équipe.

Les manifestations peuvent prendre les formes les plus diverses: concerts interdisciplinaires, thématiques, avec intégration de textes, de théâtre, de danse ou de multimédias. Projets musicaux en lien avec l'école obligatoire, «musicals», mais encore

concours, stages, présentation d'instruments lors de journées portes ouvertes, etc.

Ces manifestations demandent aux professeurs un travail intensif et de multiples talents: ils doivent être capables de choisir un projet, d'étudier un thème, de recruter des enseignants et des participants, de coordonner le calendrier, de mettre à disposition les partitions, d'écrire des arrangements, d'établir un plan des répétitions et de les réaliser, d'organiser les locaux et d'utiliser les équipements techniques, de préparer la scène, de rédiger des programmes, de planifier les finances et d'assurer les relations publiques.

• UNE FORME D'APPRENTISSAGE SENSIBLE

Durant les leçons de musique s'établit entre le professeur et l'élève une proximité que l'on ne retrouve dans aucune autre situation d'enseignement. Les professeurs de musique doivent être conscients du rapport de pouvoir qui en résulte et respecter des principes éthiques excluant toute forme d'abus, de transgression et de harcèlement sexuel.

Les professeurs de musique figurent parmi les rares enseignants qui passent chaque semaine un certain temps seuls avec leurs élèves, et cela souvent pendant des années. Le succès pédagogique dépend de l'établissement d'une relation solide entre l'élève et son professeur. Souvent, ce dernier devient ainsi un modèle sur le plan artistique et humain.

La proximité physique, l'ouverture et la confiance personnelles sont à la base de l'analyse et du développement du parcours musical individuel. Mais une telle proximité met l'élève dans une situation de dépendance et de vulnérabilité et exige beaucoup de sensibilité, de respect et de responsabilité de la part du professeur.

2.2 PLANIFIÉ ET ORGANISÉ – ORIGINAL ET SPONTANÉ

• PLANIFIER POUR LAISSER DE LA PLACE À L'IMPRÉVU

Pour être efficace, l'enseignement doit être planifié et organisé; il laissera alors de la place à la spontanéité et à la créativité, qui sont essentielles pour rendre l'enseignement vivant et passionnant et assurer ainsi son succès. Le temps requis pour la planification doit être pris en considération dans la charge d'enseignement.

L'enseignement doit être planifié, de manière à ce que l'apprentissage individuel puisse suivre à long terme un rythme approprié entre initiation, consolidation, approfondissement, et passage à une nouvelle étape. Le professeur planifie avant, pendant et après la leçon proprement dite. Il choisit et structure sa démarche méthodologique et didactique, définit les domaines d'étude et de pratique musicales ou prépare des étapes d'apprentissage particulières. Il choisit les moyens d'enseignement ou les établit lui-même, car il est généralement nécessaire de les compléter ou de les modifier pour les adapter aux exigences pédagogiques individuelles.

Si la planification revêt beaucoup d'importance pour l'enseignement, c'est aussi parce que le pro-

fesseur doit garder une vue d'ensemble sur les leçons et veiller à leur continuité; en outre, les élèves doivent toujours être parfaitement au courant des exercices qu'ils ont à faire.

Pour l'attribution des charges d'enseignement, on compte en principe un temps de travail égal pour l'enseignement proprement dit et les activités parallèles. Celles-ci comprennent la préparation et le suivi, le conseil, les tâches administratives, les manifestations publiques, les séminaires spécialisés, une partie de la formation continue, et le travail personnel. L'enseignement de groupe demande plus de préparation que l'enseignement individuel.

• DES OBJECTIFS DÉFINIS INDIVIDUELLEMENT

Les professeurs de musique sont responsables de la planification de l'enseignement, ils fixent régulièrement les objectifs avec les élèves et vérifient dans quelle mesure ils ont été réalisés.

Les professeurs fixent les objectifs à court, moyen et long terme et adaptent la méthodologie et la didactique en fonction de l'âge, de la facilité et des aptitudes des élèves. Les objectifs formulés d'entente avec les élèves les encouragent à travailler de façon régulière et autonome. Les professeurs se basent en outre sur les objectifs éducatifs formulés par leur école de musique et, le cas échéant, sur les programmes existants.

Les élèves et les enseignants contrôlent la réalisation des objectifs à l'occasion d'auditions en classe et de concerts ainsi que lors de tests de niveau et de concours dont les exigences définissent des objectifs pédagogiques. En Suisse romande et au Tessin, de nombreuses écoles de musique prévoient des examens obligatoires qui remplissent la même fonction.

2.3 ENSEIGNER LA MUSIQUE, ET PLUS ENCORE

• ENSEIGNER LA MUSIQUE, CE N'EST PAS SEULEMENT ENSEIGNER UN INSTRUMENT OU LE CHANT

L'initiation à un instrument ou au chant est déjà une tâche complexe en soi. Mais faire de la musique, c'est aussi la comprendre et l'interpréter.

Jouer d'un instrument ou chanter est un processus complexe, qui sollicite de nombreuses régions du cerveau et nécessite la maîtrise et la coordination de l'ensemble de l'appareil moteur, de la motricité la plus fine à la plus grossière, et sa synchronisation avec la respiration. Il faut aussi former l'audition et la perception sensorielle en général de même que la perception de soi, développer un sens du rythme, de l'articulation et du phrasé et trouver ainsi des formes personnelles d'expression et d'interprétation musicales. De plus, les instruments, tout comme la voix, demandent à être entretenus.

Pour pouvoir lire une composition, l'exécuter avec sa voix ou sur un instrument, la comprendre et l'interpréter, l'élève doit posséder des connaissances théoriques, notamment sur l'écriture et la notation et sur les symboles d'interprétation et les indications spécifiques à un style. Pour approfondir ces notions, il doit être capable d'analyser des

mélodies, des accords et des formes et d'établir des corrélations avec l'histoire de la musique. Il doit aussi savoir identifier et pratiquer différents styles musicaux et connaître son instrument, sa facture, son histoire et son répertoire.

L'improvisation et la composition, qu'elles soient libres ou basées sur un style, stimulent la créativité tout en permettant une réalisation sonore de ses propres idées musicales. Les techniques et formes d'improvisation se retrouvent dans les styles de musique les plus divers.

Les diverses formes de concerts sont des moyens de mettre en application la matière étudiée, mais aussi de faire de nouvelles expériences: préparer et réussir la présentation, trouver le contact avec le public, s'habituer à l'acoustique de la salle, gérer le trac, les applaudissements, les louanges et les critiques, développer le courage et la confiance en soi.

• S'EXERCER

En musique, même les plus doués n'aboutissent à rien s'ils ne s'exercent pas. Et s'exercer, cela s'apprend: l'enseignement musical vise à encourager un travail ciblé, adapté au niveau individuel, et à familiariser l'élève aux méthodes d'exercice.

Les exercices à domicile, donc la partie autodidacte de l'enseignement musical, jouent un rôle décisif et représentent la plus grande partie du temps de travail de l'instrument ou de la voix. Cette partie de l'enseignement réalisée de façon autonome et régulière est aussi nécessaire en musique que l'entraînement l'est dans le sport, car elle permet aux élèves d'assimiler l'agilité motrice en

plus des capacités purement musicales. Apprendre à s'exercer représente donc une priorité pour le professeur, qui devra développer à cet effet des stratégies d'apprentissage et des techniques d'exercices efficaces et apprendre à l'élève à évaluer son propre travail. S'exercer implique aussi de travailler de façon responsable.

ENSEIGNER LA MUSIQUE, ET PLUS ENCORE

• L'ENSEIGNEMENT MUSICAL FAIT PARTIE INTÉGRANTE DE NOTRE ÉDUCATION

L'enseignement musical associe tout à la fois un apprentissage physique, émotionnel, intellectuel et artistique et participe ainsi à la formation globale de la personnalité. L'éducation musicale est aussi une condition préalable pour pouvoir entreprendre certaines formations professionnelles.

La pratique musicale développe des qualités aussi diverses que la musicalité, la faculté de perception, la concentration, l'habileté, l'imagination, la force créatrice, ou encore la persévérance. Elle renforce la créativité, la discipline, la tolérance et la capacité de s'intégrer dans une communauté, et toutes ces qualités sont transposables à d'autres domaines de la vie. L'enseignement musical participe ainsi à la formation de la personnalité et couvre des domaines auxquels l'école obligatoire n'accorde pas encore assez d'importance. L'ensei-

gnement du chant ou d'un instrument approfondit la culture générale acquise à l'école obligatoire et permet à de nombreux enfants, jeunes et adultes de s'initier à une occupation durable et bénéfique aussi bien pour le corps que pour l'esprit.

Dans certaines professions pédagogiques, artistiques et thérapeutiques, les personnes qui désirent entreprendre des études doivent justifier d'une formation musicale suffisante, voire d'un bon niveau.

• L'ENSEIGNEMENT MUSICAL FAIT PARTIE INTÉGRANTE DE NOTRE CULTURE

La musique définit une identité culturelle et personnelle, tout en faisant sauter de nombreuses barrières de langues et de cultures.

La musique et la consommation de musique font partie de notre vie quotidienne. L'enseignement musical élargit les connaissances du présent et du passé musical, stimule le besoin d'expression individuelle, et encourage ainsi une confrontation personnelle avec la musique. Cette base favorise le développement de personnalités musicalement

indépendantes et responsables, qui vivent leur identité culturelle en pratiquant la musique seules ou en groupe ou en l'écoutant (notamment lors de concerts), et qui peuvent ainsi s'entendre avec des personnes du monde entier au sujet de la musique.

UNE COMPOSANTE DE NOTRE MONDE DU TRAVAIL

• UNE SITUATION DYNAMIQUE

La plupart des professeurs de musique travaillent à différents endroits, d'où la nécessité de planifier soigneusement les domaines d'activité et de disposer d'une protection sociale.

Les postes à plein temps étant plutôt rares, la plupart des professeurs doivent gagner leur vie en travaillant à différents endroits: dans d'autres écoles de musique ou dans des écoles obligatoires, en tant que professeur privé, comme chef ou membre d'orchestres, d'ensembles ou de chœurs, comme musicien d'église, ou encore en participant à des projets musicaux ou théâtraux. Ils peuvent aussi se tourner vers le management culturel, le journalisme musical ou l'informatique.

Dans la mesure où ils occupent différents postes avec des taux d'occupation souvent très réduits, les professeurs doivent s'efforcer d'établir des conditions de travail aussi transparentes que possible. Ce qui suppose entre autres des contrats à durée indéterminée et garantissant un nombre minimal d'heures d'enseignement, l'annonce en temps voulu de tout changement du taux d'occupation, ainsi que des assurances coordonnées.

• ENSEIGNEMENT MUSICAL DANS DES INSTITUTIONS

Une grande majorité de professeurs de musique enseignent dans des écoles (de musique). Outre l'enrichissement et les synergies que génère le travail d'équipe au sein de ces centres de compétence, ils bénéficient également de rapports de travail clairement définis, de simplifications dans leurs tâches administratives, et d'un domaine d'activité élargi. Ce sont les professeurs qui, par leur travail quotidien, par leurs projets et leur personnalité, déterminent le climat d'enseignement et l'image de marque de l'école de musique.

Les écoles de musique sont des entreprises de formation disposant d'une direction administrative et d'une direction des études. Dans le cadre d'un mandat basé sur le présent profil professionnel, elles établissent des rapports de travail clairement définis, mettent à disposition l'infrastructure (locaux, administration) pour les cours et les concerts, garantissent une procédure transparente pour l'engagement des professeurs et l'attribution des élèves, pourvoient à la gestion de la qualité et à la formation continue, et appliquent un système fixe de tarifs, de salaires et de prestations sociales.

Outre l'enseignement proprement dit, les professeurs collaborent au développement de l'école de musique en participant aux conférences, aux réunions des professeurs d'une discipline, aux assemblées du corps enseignant, aux journées portes ouvertes, ou encore aux concerts de professeurs.

Le domaine d'activité élargi comprend notamment la participation à des camps musicaux, les actions de relations publiques, le bulletin de l'école, les

contacts avec l'école obligatoire et les associations, l'encadrement informatique ou le site Internet, sans oublier les tâches d'intendance telles que gestion des instruments, salles de cours, local des professeurs, bibliothèque et appareils. Ces tâches supplémentaires doivent faire l'objet d'une réglementation particulière et être spécifiées le cas échéant dans le contrat de travail.

Le travail d'équipe favorise également les échanges entre collègues et stimule la réflexion interdisciplinaire, qu'elle porte sur le vaste spectre de la musique d'ensemble, ou sur des questions d'organisation ou de politique dans le domaine scolaire ou musical.

La participation des professeurs de musique à des projets, des manifestations, des publications de tous genres revêt une importance décisive pour le rayonnement de l'établissement. Les professeurs et les écoles façonnent ainsi durablement la culture musicale de leur région.

UNE COMPOSANTE DE NOTRE MONDE DU TRAVAIL

• PROFESSEURS DE MUSIQUE INDÉPENDANTS

Le professeur qui enseigne la musique en tant qu'indépendant doit organiser lui-même tout ce qui concerne l'enseignement, l'infrastructure, l'administration et la sécurité sociale.

Enseigner la musique sur une base privée exige de solides qualités de gestionnaire, car il faut pouvoir coordonner des domaines d'activité très divers touchant aussi bien à l'infrastructure (locaux, instruments) qu'à l'organisation de l'enseignement (leçons individuelles et en groupe, musique d'en-

semble, concerts) ou l'administration (encaissements, assurances). L'enseignement privé n'est pratiqué comme activité principale que par un petit pourcentage de professeurs de musique; la plupart doivent aussi travailler dans différents domaines pour assurer leurs moyens d'existence.

• L'ENSEIGNEMENT MUSICAL, UN FACTEUR ÉCONOMIQUE

L'enseignement musical crée des emplois et génère un chiffre d'affaires de plusieurs centaines de millions de francs, dont les retombées profitent également aux commerces de musique et d'instruments, à l'industrie du disque et aux organisateurs de concerts.

On dispose de données chiffrées notamment de l'Association suisse des écoles de musique (ASEM; état en 2005): les 384 écoles affiliées à l'ASEM emploient 12'600 professeurs qui enseignent la musique à quelque 243'000 enfants, jeu-

nes et adultes. Leur chiffre d'affaires s'élève à 373 millions de francs. Les parents dépensent en outre plus de 100 millions de francs pour l'achat d'instruments et de partitions.

Impressum

Ce profil a été élaboré sur mandat de l'Association suisse des écoles de musique (ASEM) par une équipe de professeurs de musique diplômés. Ce groupe de travail était constitué de membres de l'ASEM et d'une représentante respectivement de la Société suisse de pédagogie musicale (SSPM), du «Groupe de travail Pédagogie musicale» de la Conférence des Hautes Ecoles de Musique Suisse (CHEMS), et du Musiklehrer/innenverband des Kantons Zürich (MuV). Ces quatre organisations ont approuvé le profil.

Membres du groupe de travail

- Andreas Wernli: direction et rédaction
- Hans Brupbacher: directeur de l'école de musique de Glaris, président de l'ASEM
- Käthi Gohl Moser: directeur de la filière Pédagogie musicale à la Hochschule für Musik, Musik-Akademie Basel, déléguée du «Groupe de travail Pédagogie musicale» de la CHEMS.
- Christian Hofmann: directeur de l'école de musique de Wettingen
- Roland Huber: directeur de l'école de musique de Frauenfeld
- Brigitt Leibundgut: déléguée et vice-présidente de la SSPM
- Sibylle Schuppli: professeur d'instrument aux écoles de musique de Zollikon et de Zurich, déléguée et secrétaire générale du MuV
- Erich Zumstein: directeur de l'école de musique d'Ebikon et Eschenbach



VMS VERBAND MUSIKSCHULEN SCHWEIZ **ASEM** ASSOCIATION SUISSE DES ECOLES DE MUSIQUE

ASSM ASSOCIAZIONE SVIZZERA DELLE SCUOLE DI MUSICA **ASSM** ASSOCIAZIUN SVIZRA DA LAS SCOLAS DA MUSICA

ASEM Association suisse des écoles de musique
Eichenweg 1
Case postale 49
4410 Liestal
info@musikschule.ch
© VMS 2006

Adaptation française: André Carruzzo, Genève
Photos: © Emanuel Arbenz, Bâle / © Frederic Meyer, Zurich / © Hansjörg Walter, Bâle
Concept / Design: The Remingtons, Ludovic Balland et Nina Hug, Bâle
Impression: BDV, Basler Druck+Verlag AG
Photolithographie: Andreas Muster, Bâle



Photo: Emanuel Arbenz
Photo couverture intérieure: Frederic Meyer



Photo: Hanjörg Walter

Sponsored by:

winterthur
notre partenaire d'assurance

MUSIK & JUGEND
GEMEINSCHAFTLICHE STIFTUNG
www.musikundjugend.com

Basler Druck+Verlag AG



Hug Musique